



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 54995

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre la violence à l'école. Le 24 septembre 2000, le « Comité national de lutte contre la violence à l'école » a été installé. En conséquence, il souhaite connaître les missions, objectifs et moyens de cette structure.

### Texte de la réponse

Le comité national de lutte contre la violence à l'école a été constitué de façon à être ouvert largement à tous nos partenaires dans la lutte contre la violence et les incivilités. Il comprend des acteurs de terrain dont le point de vue et les propositions sont indispensables : des personnels (enseignants, personnels d'éducation, médicaux-sociaux, de service) des chefs d'établissement, un inspecteur du premier degré, un inspecteur d'académie-directeur des services départementaux, un inspecteur général, un recteur d'académie, un chercheur, des parents d'élèves et des élèves. Pour recueillir des points de vue plus larges et réunir tous ceux qui, sous des formes diverses, participent à la lutte contre la violence à l'école, le comité a été largement ouvert à des élus des collectivités locales et territoriales, à des responsables d'autres ministères (intérieur, défense, justice, ville, jeunesse et sports). Ce comité se réunit une fois tous les trimestres. La réunion d'installation a eu lieu le 24 octobre 2000. La prochaine réunion se tiendra le 2 février 2001. Les travaux du comité sont préparés et exploités par un groupe opérationnel composé de 4 personnes issues de l'éducation nationale, d'un contrôleur général de la police nationale et d'une magistrate. Les missions fixées au comité national et à son groupe opérationnel sont : d'assurer une évaluation permanente des situations, tant pour réduire au maximum le temps de réaction que pour mieux comprendre les phénomènes de violence ; d'exercer une tâche d'animation dans les académies pour ce qui concerne toutes les problématiques de lutte et de prévention des phénomènes de violence ; de recenser les actions innovantes et les réussites, les faire connaître et valoriser ainsi le travail des équipes engagées sur le terrain ; de faciliter la réflexion par l'organisation de groupes de travail ; de faire des propositions d'action pour une plus grande efficacité. Depuis son installation officielle le 24 octobre dernier, des journées de travail ont été organisées dans toutes les académies du plan de lutte contre la violence, avec la participation des divers partenaires institutionnels, d'élus... Des rencontres ont été organisées avec des équipes de terrain (11 académies ont été visitées) ; 6 groupes de travail ont été mis en place. L'un d'eux déposera ses conclusions début janvier. Les visites dans les académies se poursuivront dans les mois à venir afin d'écouter les équipes de terrain, de les aider dans leurs difficultés mais aussi de faire connaître leurs réussites.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54995

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 décembre 2000, page 6933

**Réponse publiée le** : 12 mars 2001, page 1541